

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2020

SEV – ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION DE LA RESSOURCE - GOUFFRE DE JADRE

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Christelle CHASSAGNE à Bastien MARCHIVE, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Gérard LEFEVRE à Jérôme BALOGE, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET, Johann SPITZ à Sophia MARC, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL

Titulaires absents suppléés :

Clément COHEN par Anne ULVOAS, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Gérard LABORDERIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Eric PERSAIS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C77-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2020

SEV – ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION DE LA RESSOURCE - GOUFFRE DE JADRE

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2010, déclarant d'utilité publique les prélèvements d'eau à partir des captages du Vivier, de Gachet I et Gachet III,

L'arrêté préfectoral définit les contours géographiques de chacun des périmètres de protection et des servitudes qui y sont associées.

Parmi les servitudes inscrites pour le Périmètre de protection Rapproché n°4 (PPR4) situé à Aigondigné se trouvent celles relatives au Gouffre de Jadre. Ce gouffre draine naturellement les eaux pluviales du bourg de Thorigné et est en connexion rapide avec la Source du Vivier (48 à 72h) ce qui constitue un point de forte vulnérabilité aux pollutions.

L'étude de 2018, a permis d'identifier les solutions techniques permettant d'éviter l'infiltration directe des eaux pluviales du bourg de Thorigné dans le gouffre de Jadre.

Il convient aujourd'hui de mettre en œuvre les travaux retenus pour se mettre en conformité avec l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ce projet étant destiné à la sécurisation de la ressource exploitée désormais par la CAN via sa régie « service des eaux du Vivier », il est proposé que la CAN accompagne techniquement et financièrement la commune d'Aigondigné, sous réserve cependant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne accorde une subvention pour la réalisation de ce projet.

L'enveloppe financière du projet varie de 248 264,00€ HT à 335 325,00€ HT, avec une subvention espérée de 50% de l'Agence de l'eau. La Commune d'Aigondigné accepte de porter ce projet sous réserve d'une délibération concordante de la CAN et du financement du reste non financé par l'Agence par la régie du SEV.

Le Conseil d'Agglomération :

- Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais à signer une convention de partenariat avec la Commune d'Aigondigné portant sur l'aménagement du Gouffre de Jadre et engageant la CAN à accompagner techniquement et financièrement la commune d'Aigondigné dans le portage de ce projet. Cet accompagnement sera effectué par le service des eaux du Vivier, sous réserve de l'obtention de subventions de 50% de l'Agence de l'eau.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-AG-77-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

de l'Eau Loire Bretagne. La part financière prise en charge par le budget de la régie « service des eaux du Vivier » correspondra au reste à charge déduction faite des subventions accordées par l'Agence Loire Bretagne dans les limites des budgets précités ;

- Entérine que la présente délibération annule et remplace la délibération de l'ex –SEV du 18 septembre 2019 portant sur l'aménagement du gouffre de Jadre.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C77-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020